

2019-12-02

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 2 décembre 2019 à 19 heures 30 minutes, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Les membres du Conseil municipal ont reçu un courriel de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madelyn Marcoux, à l'effet que deux résolutions ne respectant pas le Code municipal du Québec ont été adoptées en novembre 2019, ce qui empêchent la tenue de la séance de ce soir (2 décembre 2019). Le pourquoi du report de la séance de ce soir a été confirmée par téléphone avec Me Caroline Fontaine, avocate chez Paradis Lemieux Francis, ce jour-même. Monsieur le maire Martin Bellefroid a également été mis au courant de la situation suite aux informations de Me Fontaine.

Voici les résolutions invalides selon le Code municipal du Québec :

1) Mme Pascale Massé a été nommée secrétaire d'assemblée, fonction non reconnue dans le Code municipal, qui dit que seul le secrétaire-trésorier assiste aux séances du conseil (article 201). La résolution 2019-331 devra donc être abrogée concernant Mme Massé et sa nomination.

2) La résolution 2019-332, autorisant Mme Pascale Massé à signer les chèques et autres documents pour et au nom de la municipalité, n'est pas valide. En effet, l'article 203 du Code municipal stipule également que c'est le secrétaire-trésorier qui doit signer tout document pour la municipalité. La résolution 2019-332 devra donc être abrogée concernant Mme Massé et son autorisation.

Par le fait même, et en présence de ces résolutions invalides selon le Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Madelyn Marcoux a informé, en premier lieu, le maire Martin Bellefroid et, par la suite, tous les membres du conseil municipal par courriel (avec haute importance) que la séance du 2 décembre 2019 sera annulée et reportée au lundi suivant, soit le 9 décembre 2019 à la même heure.

MARTIN BELLEFROID,
MAIRE

MADELYN MARCOUX,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR
INTÉRIM